

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 5 mars 2026

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

Délibération N° 05-03-2026 / N°44

Etaient présents les membres en exercice : 86

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 100

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Patrick Dekeyser, Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrende

Titre de la délibération : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Cambligeul à la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois pour la réalisation de travaux de voirie liés à la création d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée communautaire que la Communauté de communes est engagée dans un projet de création d'un bassin de rétention / infiltration des eaux de ruissellement de 2800 m³ sur la commune de Cambligeul. L'ouvrage est situé sur la parcelle ZA 129, propriété de la Communauté de Communes.

Monsieur le Vice-Président indique que, dans le cadre des travaux, il est nécessaire d'intervenir sur un tronçon de voirie communale (rue de Caucourt), pour acheminer les eaux de ruissellement vers le bassin.

Les travaux consisteront à :

- ▶ reprise du talus (côté bassin) sur environ 22 mètres pour la création d'un fossé de guidage des eaux de ruissellement (fossé n°3) vers le bassin,
- ▶ reprofilage du talus (de l'autre côté de la voirie) et reprise de la voirie pour la création d'un léger plateau, sur environ 11 mètres, pour diriger en surface les eaux de ruissellement vers le fossé n°3,
- ▶ réalisation dans l'accotement d'une voie d'accès au bassin, sur environ 22 mètres,
- ▶ entretien des aménagements.

La compétence voirie étant communale, il est proposé que la Communauté de communes mène les travaux de voirie par délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Cambligeul.

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée de valider, dans le cadre d'une convention, la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes pour la réalisation des travaux listés ci-dessus.

Cette convention arrête les conditions administratives, techniques et financières de la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les dépenses engagées pour le compte de la commune seront remboursées par celle-ci à la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, déduction faite des éventuelles subventions perçues. La Communauté de communes assurera, sans contrepartie financière, le pilotage de l'opération.

Après avis favorable du bureau communautaire en date du 16 février 2026, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Cambligneul à la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois pour la réalisation des travaux de voirie liés à la création du bassin de rétention.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention, à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents inhérents à cette convention

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/03/2026 et publication ou notification du 10/03/2026

